



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Trois, le quatre décembre dans la salle Caravane Monde,
Présents :	22	à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur
Absents :	7	convocation en date du 28 novembre 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Pour :	28	<u>Présents</u> : MM. Bayle, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Faure-Pinault, Gaillard,
Abstention :		Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Keskin, Laville, Lorenzo,
Contre :	1	Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.
		<u>Excusés</u> : M. Bornes (pouvoir à Mme Bayle), M. Dersi (pouvoir à Mme Faure-Pinault),
		Diatta (pouvoir à M. Mazeyrat), Mme Garraud (pouvoir à M. Griffé),
		M. Jouve (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Segueni (pouvoir à Mme Mazellier),
		M. Vallon (pouvoir à M. Michel).
		<u>Secrétaire</u> : Mme Bayle

Objet : Créations et Suppressions de postes

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée la création et la suppression des emplois suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- La création des emplois permanents de catégorie C à temps complet suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 poste d'adjoint technique

- La création d'un emploi permanent de catégorie A à temps complet, d'une durée de 3 ans renouvelable, au grade d'administrateur général afin d'exercer les fonctions de Directeur Général des Services, selon la convention de mise à disposition à intervenir avec le CNFPT.

- La création d'un emploi non permanent de catégorie A, au grade d'attaché territorial dans le cadre du dispositif de Volontariat Territorial en administration d'une durée de 12 mois.

- Conformément à l'article 334-24 du code général de la fonction publique, la création d'un emploi non permanent, dans le cadre d'un contrat de projet, pour une durée de 4 ans à temps complet, au grade d'attaché territorial, afin d'accomplir les missions de chef de projet CLE.

- La suppression des emplois suivants suite à départs en retraite, mutation, avancement de grade, fin de contrat à durée déterminée, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet ;
- 4 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- 3 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet ;
- 1 poste de technicien contractuel à durée indéterminée, à temps complet ;
- 1 poste d'ingénieur ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet

Les membres du CST, ont émis un avis favorable à l'unanimité lors du CST du 29 septembre 2023.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : D'adopter la proposition du Maire ;

Article 2 : De modifier ainsi le tableau des effectifs ;

Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme

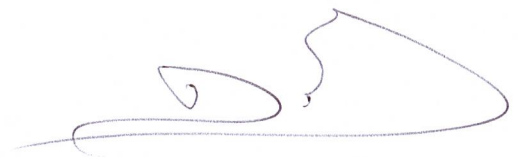
Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Cécile BAYLE